

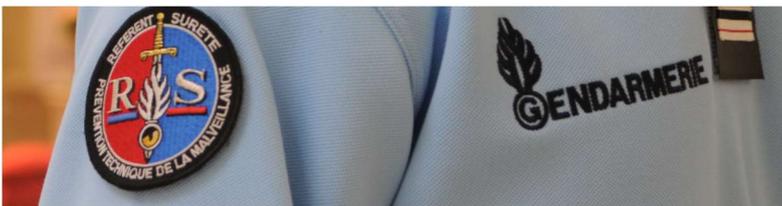


SECURITE DU DOMICILE (BIENS ET PERSONNES)

Note de Synthèse ABD

Avril 2024

A la suite des **très nombreux cambriolages** qui ont eu lieu ces 3 derniers mois sur Baden et communes limitrophes (*voir article Ouest France du 8 mars 2024*), nous avons décidé d'aller plus loin que les consignes de prudence de base (fermer les portes, portails, volets, garages, dépendances...) et nous avons pris contact directement avec la **Gendarmerie Nationale**, plus particulièrement le Référent Sûreté du Morbihan qui fait partie de la Cellule Prévention Technique de la Malveillance.



La réunion de travail que nous avons eue nous a permis de découvrir une approche préventive très documentée et très pratique mise au point par la Gendarmerie Nationale. Ces éléments se trouvent rassemblés sur un site web accessible à tous : <https://referentsurete.fr>

Ce site est très complet, sans doute trop complet pour un particulier qui cherche des conseils pour assurer la sécurité de son domicile principal ou secondaire et protéger les biens et personnes dans ce domicile. Nous avons donc décidé d'en extraire des éléments essentiels pour nous et les inclure dans cette note de synthèse destinée aux adhérents et sympathisants de ABD. Nous avons pris l'option de ne pas apporter de commentaires ABD à ces éléments qui sont bien expliqués par la Gendarmerie Nationale. Nous restons cependant à votre écoute et répondrons à vos questions et remarques sur notre site web baden-developpement.org où vous trouverez sous peu un espace « expression libre » réservé aux adhérents ABD.

Sans vouloir dramatiser la situation, il nous paraît important de rappeler que les récents cambriolages connus ont visé surtout des **résidences principales** mais également des **résidences secondaires** – ce que les propriétaires découvrent seulement en avril/mai. Ces cambriolages ont ciblé les bijoux, pièces d'or et argent liquide mais également tout ce qui peut se monnayer facilement et sans traces, y compris des armes. Les violences sur les personnes se sont surtout traduites par ce qui s'appelle le « homejacking » : menace physique sur une personne dans son domicile pour obtenir des clés de voiture, une combinaison de coffre, une cachette...

Les méthodes employées incluent une équipe de repérage des lieux et une autre équipe qui va agir à des heures jugées propices : fin d'après-midi alors que le propriétaire balade son chien, soirée alors que les

occupants sont de sortie, et même nuit alors que les occupants dorment... Certaines équipes ont été filmées par les systèmes de vidéoprotection. D'autres équipes ont été parfois capables de désactiver ces mêmes systèmes. Des baies vitrées ont été ouvertes avec de simples tournevis faisant levier au niveau de la poignée de la baie. Des échelles trouvées sur place ont parfois permis d'accéder à l'étage. Les moyens utilisés sont la plupart du temps simples et l'intervention rapide (moins de 30 minutes). A peu près **tous les hameaux de Baden ont été touchés.**

L'annexe à cette note présente donc les éléments directement issus du site de la **Gendarmerie Nationale**. Nous les avons classé dans l'ordre suivant :

- Se protéger des cambriolages dans les résidences
- Lutter contre le 'homejacking'
- Les seniors face à la délinquance
- Les bons gestes pour passer de bonnes vacances

Nous avons également annexé un guide spécialement destiné aux seniors que nous avons trouvé très bien conçu.



Ce même site de la Gendarmerie Nationale, décidément très utile, comprend également des fiches conseils à destination des commerçants, professions libérales, entreprises et collectivités.

Il contient également des fiches thématiques sur divers éléments de sécurité de la maison (vitrage, portes, serrures, portails...), sur les centrales d'alarme et enfin un document technique de 110 pages sur la vidéoprotection. Ces fiches dépassent largement le contexte de notre note de synthèse mais nous tenions à vous les signaler.

Dans de prochaines notes, nous évoquerons les aspects de **sécurité lié à l'utilisation d'internet** et le sujet **vigilance entre voisins**.

N'hésitez pas à partager cette note avec vos proches.

Le Conseil d'Administration
Association Baden Développement

Avril 2024

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Faites un inventaire de vos biens de valeur sur un support numérique et au besoin partagez le avec une personne de confiance. (famille ou ami)

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonde..). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Testez le niveau de protection de votre habitation



En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr



Le car-jacking :

Il s'agit d'un vol de véhicule commis dans un lieu public ou privé, alors que l'utilisateur est au volant. Les auteurs de ces actes sont très déterminés et n'hésitent pas à faire usage de violences et de menaces.

Le home-jacking :

C'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent pendant le sommeil des occupants.

Qui est concerné ?

Ce type de vol ne concerne pas uniquement les véhicules très haut de gamme. Sont également visés les voitures puissantes, neuves mais aussi les automobiles plus communes utilisées dans ce cas par le délinquant pour fuir.

Comment se protéger ?

Le bon sens et la prudence seront vos atouts majeurs face à ce type de délinquance. Votre vigilance et vos comportements seront différents que vous soyez chez vous ou sur la voie publique....

En cas d'urgence composez le



*et communiquez le
maximum d'informations*

De nos jours, divers systèmes permettent de géo-localiser un véhicule lorsqu'il a été volé. Ces dispositifs utilisant les dernières technologies, peuvent aider les forces de l'ordre afin de retrouver au plus vite votre bien.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des Home-jacking et Car-jacking



Ne mettez jamais en péril votre vie pour défendre votre véhicule – la vie est trop précieuse

Au volant

- Roulez les portières verrouillées.
- Bouclez votre ceinture de sécurité, ainsi il sera plus difficile pour votre agresseur de vous tirer hors de votre voiture.
- Ne répondez pas à une provocation extérieure qui aura comme objectif de vous faire sortir de l'automobile.
- En cas d'accrochage léger, évitez de sortir de votre voiture si vous avez un doute sur les occupants de l'autre véhicule. Discutez vite entre ouverte.
- Soyez très méfiant vis à vis des conducteurs qui pourraient réclamer votre assistance alors qu'ils sont en panne en bordure de route.
- Garder une marge de manoeuvre dans le flot de circulation afin de pouvoir vous dégager en cas de tentative de car jacking.
- Ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence, même pour une très brève durée. Pensez à retirer la clé du contact et verrouillez les portières.

*Partenaire de
votre sûreté*



- Eviter de vous arrêter en un lieu isolé ou mal éclairé la nuit, qui pourrait faciliter le passage à l'acte.

Chez vous :

Si vous avez un garage, prenez le temps d'y stationner votre véhicule, afin de ne pas attirer l'attention.

Ne laissez jamais les clés sur le contact.

Verrouillez les portes du garage ainsi que les portières de votre voiture.

Ne laissez pas la télécommande d'ouverture de votre portail dans le véhicule.

Evitez de déposer les clés dans l'entrée de votre habitation ou dans un lieu trop accessible.

Si vous êtes tout de même victime

- N'hésitez à attirer l'attention de votre entourage en faisant usage de votre klaxon et de vos feux de détresse.
- Dans tous les cas ne résistez pas à tout prix et évitez le contact physique avec votre agresseur.
- Ne vous accrochez pas à votre véhicule et ne vous positionnez pas sur la trajectoire de fuite du délinquant.
- Tentez de mémoriser un maximum de détails qui vont permettre d'orienter l'enquête. (numéro d'immatriculation, description....)

En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr



Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



pour contacter la
Gendarmerie ou la Police

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112
Pompiers : 18
SAMU : 15
Mon médecin :
Ma mairie :
Le gardien d'immeuble :
Mes voisins :

Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705
Opposition chéquier :
0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeilleton et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entrez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

www.referentsurete.fr



Si vous êtes victime :

- Alertez les passants ou les voyageurs.
- Composez le plus rapidement possible le 17 ou le numéro d'urgence 112 depuis votre portable.
 - (1) Dans la mesure du possible, précisez le lieu du vol et le nombre de voleurs.
 - (2) Donnez leur signalement : sexe, âge, coupe et couleur de cheveux, taille et corpulence, tenue vestimentaire, signes particuliers (port de lunettes, cicatrice, barbe, moustache...).
 - (3) Indiquez la direction et le moyen de fuite. Pour un véhicule, la couleur, la marque et, éventuellement, le numéro de la plaque d'immatriculation. Enfin, le nombre d'occupants.

NUMÉROS D'URGENCES :

- GENDARMERIE ET POLICE : **17**
- POMPIER : **18**
- SAMU : **15**
- NUMÉRO EUROPÉEN D'URGENCE :



Vous souhaitez en savoir plus sur la protection de vos biens ?

Retrouvez toutes nos conseils, des guides, des fiches thématiques, la réglementation, des quiz et une multitude d'informations sur notre site :

www.referentsurete.fr



Conseils pour des vacances en toute tranquillité

Fiche d'informations

Ayez les bons réflexes



Cela n'arrive pas qu'aux autres

Avant de partir en vacances :

N'hésitez pas à signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Le téléphone portable :

- Au café ou au restaurant, ne posez pas votre mobile sur la table ou sur le siège.
- Dans la rue, utilisez votre mobile discrètement et ne le tenez pas à la main lorsque vous ne l'utilisez pas.
- Ne mettez pas votre mobile dans la poche extérieure d'un vêtement.
- Ne le prêtez pas à un inconnu. En cas d'urgence, composez vous-même le 112 ou le 17.
- Méfiez-vous des pickpockets dans les transports en commun, les files d'attente dans les hauts lieux touristiques.
- Pensez à activer la géolocalisation de votre smartphone.



Partenaire
de votre sûreté



Dans la rue :

- Assurez vous que votre sac à main, sacoche ou sac est fermé.
- Boutonnez les poches intérieures de vos vêtements.
- Dans votre sac à provisions, ne mettez pas votre porte-monnaie ou portefeuille au dessus de vos achats.

Vos liquidités :

- Prenez avec vous le minimum d'argent, préférez les billets de petite ou moyenne valeur ou le paiement par CB.
- Soyez toujours vigilant lors de l'utilisation de votre CB et de la composition du code personnel.
- Répartissez vos moyens de paiement en plusieurs endroits (sacs, poches...).
- Séparez votre argent de vos documents officiels (permis de conduite, passeport...).
- Évitez de placer les valeurs que vous détenez dans les poches extérieures ou arrière de vos vêtements.
- A l'hôtel, n'hésitez pas à utiliser les coffres de l'établissement mis à votre disposition pour vos valeurs
- N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage, en ville ou en visite.

Dans les transports en commun :

- Sortez votre titre de transport avant le passage des tripodes et portillons afin d'éviter d'ouvrir votre portefeuille en public.
- Ne laissez pas vos bagages sans surveillance dans les gares et aéroports.
- Prenez garde à votre portefeuille lorsqu'une personne inconnue se glisse derrière vous pour passer le tripode.

Dans les voitures :

- Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chèquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise.
- N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.



Ensemble, nous sommes plus forts pour nous protéger dans un esprit de citoyenneté.